

**RÉUNION DU CONSEIL  
7 AOÛT 2017**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Michel Grosleau, maire;  
M. Richard Tessier, conseiller;

Sont absents :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2017
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Rémunération personnel électoral
    - b) Dépôt d'un avis de motion - Règlement numéro 02-03-2011 - Règlement sur le colportage
    - c) Appui au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Octroi de contrat - Asphaltage rang Saint-Charles - Services d'ingénierie
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Dérogation mineure - Yolande Gravel
  - 6.6. LOISIR ET CULTURE
    - a) Approbation de dépense pour des gouttières - Édifice Flore Irène Gagnon
    - b) Renouvellement de l'entente avec le Parc de la rivière

Batiscan

c) Réfection de la bibliothèque Livresque

6.7. AUTRES

a) Demande de soutien financier - Campagne Solidarité Ristigouche

b) Demande de commandite - Exposition autos et motos 2017

c) Appui au projet de loi fédérale S-229 - Info Excavation

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

6.10. Période de questions diverses

6.11. Clôture de la séance

**2017-08-105**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présence séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juillet 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 4 juillet 2017 soit approuvé.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2017-08-106**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juillet, portant les numéros 9475 et 9476, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2241 à 2257 inclusivement, pour une somme globale de 25 243,32 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9477 à 9512 inclusivement et totalisant la somme de 19 680,24 \$. Les salaires et les avantages sociaux au montant de 22 723.14 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Aucun compte-rendu.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-08-107**

**6.1.a) RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale mais ne peut être inférieure à celle décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la coordination d'une élection est constituée d'une multitude de tâches et ne se limite pas à la confection et la révision de liste électorale;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT l'augmentation des tarifs salariaux de la convention collective de 2% en 2014, 2,5% en 2015, 2,5% en 2016 et 3% en 2017;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

- d'approuver les tarifs tels que proposés;
- d'autoriser la présidente d'élection à effectuer le paiement des travailleurs ayant contribué à la tenue de l'élection municipale 2017 conformément à ce tableau.

<b>ÉLECTIONS 2017</b>	
<b>Tableau de la rémunération des travailleurs</b>	
	<b>Rémunération</b>
<b>Président d'élection</b>	
Coordination de l'élection	550\$
Confection et révision liste électorale	536\$
Jour du scrutin (12 heures)	536\$
Jour du vote par anticipation (10 h)	357\$
<b>Secrétaire d'élection</b>	
<b>les 3/4 de la rémunération du président</b>	
Confection et révision liste électorale	402\$
Jour du scrutin (12 heures)	402\$
Jour du vote par anticipation (10h)	267\$
<b>Scrutateur</b>	
Jour du scrutin (12 heures)	153\$
Jour du vote par anticipation	127,60\$
Dépouillement vote par anticipation	37,40\$
<b>Secrétaire bureau de vote</b>	
Jour du scrutin	127,60\$
Vote par anticipation	102,30\$
Dépouillement vote par anticipation	37,40\$
<b>Préposé à l'information (primo)</b>	
Jour du scrutin	127,60\$
Vote par anticipation	-
<b>Membre Commission de révision</b>	
Réviseur	15,40\$

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**C-08-2017**

**6.1.b) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 02-03-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE**

Avis de motion est déposé par Mme Andrée Perron que lors d'une prochaine séance, sera adoptée une modification au règlement numéro 02-03-2011 portant sur le colportage.

**2017-08-108**

**6.1.c) APPUI AU PROJET DE TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE (TGF) DE VIA RAIL**

CONSIDÉRANT que Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

CONSIDÉRANT que le projet Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et les chemins de fer d'intérêts locaux;

CONSIDÉRANT que le projet de Via Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

CONSIDÉRANT que le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

CONSIDÉRANT que le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive nord du Saint-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive sud du Saint-Laurent faisant de Drummondville un (hub) qui permettra de développer davantage le transport interurbain sur la rive sud du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

CONSIDÉRANT que le projet Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain appuie le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau électrique Métropolitain (REM);

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande aux Gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la Gare centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.3 TRANSPORT**

**2017-08-109**

**6.3.a) OCTROI DE CONTRAT - ASPHALTAGE RANG SAINT-CHARLES  
- SERVICES D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 16056 (Services professionnels en ingénierie - Réfection du rang Saint-Charles);

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et les résultats suivants;

Stantec Experts-conseils ltée de Trois-Rivières:	17	078,39	\$	(taxes incluses)
GéniCité inc. de Trois-Rivières :	19	430,80	\$	(taxes incluses)

CONSIDÉRANT que cette dépense est assumée par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire via le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la soumission retenue soit celle de Stantec Experts-conseils ltée de Trois-Rivières, au montant de 17 078,39 \$, taxes incluses;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents afférents.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2017-08-110**

**6.5.a) DÉROGATION MINEURE - YOLAND GRAVEL**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-22, présentée par le propriétaire du lot 5 618 885, situé au 511, rang Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'une parcelle de terrain situé en zone agricole bénéficiant d'un droit acquis, mais dont un bâtiment agricole est trop près de la nouvelle limite de propriété. Rendre l'implantation d'une construction sur un terrain conforme aux dispositions de l'article 18.8 du règlement de zonage 04-04-2009. Tout bâtiment d'élevage doit se situer à une distance minimale de 12 mètres des lignes du terrain sur lequel il est situé;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) d'accepter la dérogation avec la condition que le bâtiment soit démoli d'ici deux ans;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

**2017-08-111**

### **6.6.a) APPROBATION DE DÉPENSE POUR DES GOUTTIÈRES - ÉDIFICE FLORE IRÈNE GAGNON**

CONSIDÉRANT que l'installation de gouttières sur une partie de l'Édifice Flore Irène Gagnon est nécessaire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir:

- Les Gouttières du Cap Plus inc. 1 561.82 \$ (taxes incluses)
- Gouttières Le Petit Québec inc. 1 694.27 \$ (taxes incluses)

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver la dépense de 1 561.82 \$ (taxes incluses) et d'autoriser l'entreprise, Les Gouttières du Cap Plus inc., à procéder à l'installation de gouttières (du côté de la rue Principale et le toit de l'ascenseur) de l'Édifice Flore Irène Gagnon.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents afférents.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2017-08-112**

### **6.6.b) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN**

CONSIDÉRANT que l'entente de cinq années avec la Corporation du Parc de la rivière Batiscan prendra fin le 31 décembre 2017 et que l'approbation de son renouvellement est ainsi présentée au conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain renouvelle l'entente avec la Corporation du Parc de la rivière Batiscan suivant les mêmes termes généraux;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents requis.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2017-08-113**

### **6.6.c) RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir de la subvention Fonds des petites collectivités (FPC), afin de procéder à la réfection de la bibliothèque;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part financière du projet de revitalisation de la bibliothèque Livresque;

QUE lorsque le projet de réfection de celle-ci sera terminé, les heures d'ouverture seront maintenues à un minimum de dix heures par semaine.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

## **6.7 AUTRES**

**2017-08-114**

### **6.7.a) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE**

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année en cours;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'aucun montant ne sera accordé.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au requérant pour l'informer de cette décision.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2017-08-115**

### **6.7.b) DEMANDE DE COMMANDITE - EXPOSITION AUTOS ET MOTOS 2017**

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Club Autos, Motos Anciennes La Pérade, pour la tenue de leur activité qui aura lieu le 26 août prochain;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 50,00 \$ au Club Autos, Motos Anciennes La Pérade.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2017-08-116**

### **6.7.c) APPUI AU PROJET DE LOI FÉDÉRALE S-229 - INFO EXCAVATION**

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain appuie la démarche de M. Denis Courchesne, président et chef de la direction d'Info-Excavation relativement au projet de législation de loi fédéral S-229.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

## **6.8 CORRESPONDANCES**

### **6.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

### **6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2017-08-117**

### **6.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 50.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

Michel Grosleau  
Maire

---

Francine Masse  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière